Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260430-26_05_07_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.
Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Sophie BURLOT, Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Franck ZAWADZKI, procuration à Karine ROULLEAU

Secrétaire de séance : Gilbert BOTELLA est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.05.07. (7.2)
Date de convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 24 avril 2026

Objet : Vote des taux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **VOTE** les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe sur le foncier bâti : **38,19 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **65,23 %**
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **18,11 %**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

Le secrétaire de séance,
Gilbert BOTELLA